

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 09 FEVRIER 2012 À 19H00

L'An deux mille douze, le neuf du mois de février, à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de VIELLE SAINT GIRONS, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard TRAMBOUZE, Maire.

Présents : CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie 2<sup>ème</sup> adjointe, CARAMANTE Ange 4<sup>ème</sup> adjoint, DARMAILLACQ Evelyne, 3<sup>ème</sup> adjoint, DASQUET Karine 1<sup>er</sup> adjoint, FERREIRA Mireille, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, MAUBOURGUET Jean Pierre, MEIRANESIO Laurent, SAUBION Béatrice, TRAMBOUZE Bernard.

Absents : Mlle HERRY Emmanuelle.

Désignation du secrétaire de séance : Mr LAPEYRADE A. et Mr MAUBOURGUET Jean Pierre sont candidats pour assumer le secrétariat de la séance.

Résultat du vote pour le secrétaire de séance :

- Membres composant le Conseil Municipal : 15
- Membres en exercice : 13
- Ayant pris part à la délibération : 12
- Votants : 12
- Exprimés : 12

Le vote à bulletin secret n'est pas souhaité

Ont obtenu :       - Monsieur LAPEYRADE Alain : 9 voix  
                          - Monsieur MAUBOURGUET Jean Pierre : 3 voix

Monsieur LAPEYRADE Alain est élu Secrétaire de séance.

Date d'envoi de la convocation : 03 février 2012

Le Maire

Bernard TRAMBOUZE

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal
2. Droit de préemption urbain
3. Affaires juridiques
4. Nomination administrateur du CCAS
5. Représentation au SITCOM et au SYDEC
6. Fixation de tarifs
7. Travaux de VRD
8. Convention avec le SITCOM
9. Personnel
10. Intégration de lotissements privés
11. Affaires foncières
12. Délégation au Maire

### **1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire demande aux membres présents du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2012 dont le secrétaire de séance était Mr CARAMANTE Ange.

Résultat du vote :

- Membres composant le Conseil Municipal : 15
- Membres en exercice : 13
- Ayant pris part à la délibération : 12
- Votants : 12
- Abstentions : 2 (FERREIRA Mireille, SAUBION Béatrice)

- Exprimés : 10
- Pour : 9 : (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DARMAILLACQ Evelyne, DASQUET Karine, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, MEIRANESIO Laurent, TRAMBOUZE Bernard).
- Contre : 1 (MAUBOURGUET Jean Pierre)

Monsieur MAUBOURGUET Jean Pierre fait alors une observation, « *sans souhaiter de réponse, ni polémiquer* » ; il remercie tous ceux qui ont voté le PLU et qui, de fait, lui ont « enlevé » 1200m<sub>2</sub> constructibles.

Monsieur le Maire lui fait remarquer qu'il aurait dû présenter une demande, lors de l'enquête publique, pour qu'elle soit prise en considération.

## 2) **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Dans le cadre de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil Municipal pour l'exercice du droit de préemption urbain de la commune (délibération du 3 avril 2008), Monsieur le Maire rend compte de ses décisions en la matière :

- Une D.I.A. (déclaration d'intention d'aliéner) a été traitée sans faire l'objet de préemption :

Bien vendu : terrain non bâti de 1.236 m<sub>2</sub>, lieu-dit PAILE ; prix : 106 000 €

## 3) **AFFAIRES JURIDIQUES**

Sans objet pour cette séance.

## 4) **NOMINATION ADMINISTRATEUR CCAS**

Par lettre en date du 14 décembre 2011, Madame FERREIRA Mireille a démissionné de sa fonction de membre élue du Conseil d'Administration du CCAS.

Il convient donc de pourvoir à son remplacement.

L'élection des administrateurs élus du CCAS obéit à l'article L. 237-1 du code électoral et au décret n° 95-562 du 06 mai 1995.

L'article R.123-9 du code de l'action sociale et des familles stipule que le siège laissé vacant par un Conseiller Municipal, pour quelque cause que ce soit, est pourvu dans l'ordre de la liste à laquelle appartient l'intéressé. Mais, les listes en présence lors de la constitution du CCAS, le 03 avril 2008, ne comportent plus de candidats éligibles (suite à des démissions au sein du Conseil Municipal).

Madame JOUSSELIN Nadine et Madame SAUBION Béatrice se portent candidates.

Résultat du vote à bulletin secret :

- Membres composant le Conseil Municipal : 15
- Membres en exercice : 13
- Ayant pris part à la délibération : 12
- Votants : 12
- Abstentions : 0
- Exprimés : 12

Ont obtenu :

- ✓ Madame JOUSSELIN Nadine : 9 voix
- ✓ Madame SAUBION Béatrice : 3 voix

Monsieur le Maire déclare Madame Nadine JOUSSELIN élue administrateur du CCAS.

La nouvelle composition du CCAS est donc la suivante :

- Membres élus :
  - Mr Bernard TRAMBOUZE, président du CCAS,
  - Mme Karine DASQUET, adjointe au Maire, Vice-présidente du CCAS,
  - Mme Nathalie CAMOUGRAND, adjointe au Maire, Conseillère municipale,

- Mme Evelyne DARMAILLACQ, adjointe au Maire, Conseillère municipale,
- Mme Nadine JOUSSELIN, conseillère municipale
- Membres nommés :
  - Mme Carmen ALVES, représentante des familles sur proposition de l'UDAF,
  - Mme Martine CAMOUGRAND, représentant l'Association du 3<sup>ème</sup> âge « rencontres et loisirs »,
  - Mr Philippe TARSOL, représentant le corps paramédical,
  - Mme Paule THEVENON, représentant les personnes handicapées.

## **5) REPRESENTATION AU SITCOM ET AU SYDEC**

Monsieur le Maire propose de modifier les délégations à ces 2 organismes : monsieur LAPEYRADE souhaite se décharger de sa délégation au SYDEC pour se consacrer à celle du SITCOM, en raison de sa prise en charge dans ce domaine.

Les élections ont lieu au scrutin secret.

### **5.1 SITCOM**

Sont candidats : Monsieur LAPEYRADE Alain

Monsieur MAUBOURGUET Jean Pierre

Résultat du vote :

- Membres composant le Conseil Municipal : 15
- Membres en exercice : 13
- Ayant pris part à la délibération : 12
- Votants : 12
- Abstentions : 0
- Exprimés : 12

Ont obtenu :

- ✓ Monsieur LAPEYRADE Alain: 9 voix
- ✓ Monsieur MAUBOURGUET Jean Pierre : 3 voix

Monsieur le Maire déclare Monsieur LAPEYRADE Alain élu délégué au SITCOM.

## **5.2 SYDEC**

Sont candidats :        Monsieur MAUBOURGUET Jean Pierre  
   Monsieur MEIRANESIO Laurent

Résultat du vote :

- Membres composant le Conseil Municipal : 15
- Membres en exercice : 13
- Ayant pris part à la délibération : 12
- Votants : 12
- Abstentions : 0
- Exprimés : 12

Ont obtenu :

- ✓ Monsieur MEIRANESIO : 8 voix
- ✓ Monsieur MAUBOURGUET Jean Pierre : 4 voix

Monsieur le Maire déclare Monsieur MEIRANESIO Laurent élu délégué au SYDEC.

## **6) FIXATION DE TARIFS**

## **6.1 CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES**

### **6.1.1 Service funéraire : caveau provisoire**

Mme CAMOUGRAND Nathalie prend la parole et propose pour le caveau dépositaire le tarif suivant : 12 € / mois pour une durée maximale de 3 mois.

Monsieur MAUBOURGUET indique qu'il est contre ce principe ; en effet, il faudrait faire payer 2 fois les familles en attente de la construction du caveau (1 fois pour le caveau dépositaire, et en même temps une 2<sup>ème</sup> fois pour la concession). Monsieur le Maire précise que ce cas ne s'est jamais produit depuis le début du mandat.

Résultat du vote :

- Membres composant le Conseil Municipal : 15
- Membres en exercice : 13
- Ayant pris part à la délibération : 12
- Votants : 12
- Abstentions : 1 (CABANNES Chantal)
- Exprimés : 11
- Pour : 07 (CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DASQUET Karine, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, MEIRANESIO Laurent, TRAMBOUZE Bernard).
- Contre : 4 (SAUBION Béatrice, MAUBOURGUET Jean Pierre, FERREIRA Mireille, DARMAILLACQ Evelyne)

### **6.1.2 Durées restant à fixer dans les tarifs votés le 09 décembre 2011**

- Pour les concessions en pleine terre : 30 ans
- Pour les caveaux : 30 ans
- Pour le columbarium, la case 2/3 personnes : 15 ou 30 ans

Résultat du vote pour approuver ces durées :

- Membres composant le Conseil Municipal : 15
- Membres en exercice : 13
- Ayant pris part à la délibération : 12
- Votants : 12
- Abstention : 1 (SAUBION Béatrice)
- Exprimés : 11
- Pour : 11 (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DARMAILLACQ Evelyne, DASQUET Karine, FERREIRA Mireille, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, MAUBOURGUET Jean Pierre, MEIRANESIO Laurent, TRAMBOUZE Bernard).

## **6.2 ESCAL – FESTIVAL ARTYCULTURE**

Ce festival aura lieu le 20 juillet 2012 à St GIRONNS plage.

### **6.2.1 Groupe « I&I LIVITY »**

Coût de la prestation : 700 €.

Acompte à verser : 500 €

Résultat du vote :

- Membres composant le Conseil Municipal : 15
- Membres en exercice : 13
- Ayant pris part à la délibération : 12
- Votants : 12
- Abstentions : 3 (MAUBOURGUET Jean Pierre, FERREIRA Mireille, SAUBION Béatrice)
- Exprimés : 9
- Pour : 9 : (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DARMAILLACQ Evelyne, DASQUET Karine, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, MEIRANESIO Laurent, TRAMBOUZE Bernard).



## 6.2.2 Groupe « EMZEL CAFE »

Coût de la prestation : 4 000€ Hors Taxes, soit 4 220 € TTC

Acompte à verser à la signature du contrat : 3 500 € HT, soit 3 692.50 TTC

La technique, ainsi que les frais d'hébergement sont à la charge de l'organisateur.

Monsieur MAUBOURGUET s'insurge, trouvant ce tarif prohibitif, rappelant « *que nous ne sommes qu'à VIELLE ST GIRON* », qu'il ne faut pas se croire plus que l'on est. Il lui est répondu par Madame CAMOUGRAND que « *même à VIELLE ST GIRON, les gens ont droit à une culture de qualité* »

Résultat du vote :

- Membres composant le Conseil Municipal : 15
- Membres en exercice : 13
- Ayant pris part à la délibération : 12
- Votants : 12
- Abstentions : 3 (MAUBOURGUET Jean Pierre, FERREIRA Mireille, SAUBION Béatrice)
- Exprimés : 9
- Pour : 9 : (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DARMAILLACQ Evelyne, DASQUET Karine, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, MEIRANESIO Laurent, TRAMBOUZE Bernard).

## 6.2.3 Spectacles à Bordeaux

5 mars 2012 à Bordeaux : « A 2 LITS DU DELIT »	9 places à 46 €	= 414 €
6 OCTOBRE 2012 : « BOULEVARD DE S DES AIRS »	: 9 places à 20 €	= 180 €
Assurance annulation :		= <u>9 €</u>
<b>Coût total</b>		<b>= 603 €</b>

Résultat du vote :

- Membres composant le Conseil Municipal : 15
- Membres en exercice : 13

- Ayant pris part à la délibération : 12
- Votants : 12
- Abstentions : 0
- Exprimés : 12
- Pour : 12 : (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DARMAILLACQ Evelyne, DASQUET Karine, FERREIRA Mireille, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, MAUBOURGUET Jean Pierre, MEIRANESIO Laurent, SAUBION Béatrice, TRAMBOUZE Bernard).

## 7) TRAVAUX DE VRD

Ces travaux concernent le SYDEC, selon étude du 19 janvier 2012 ; changement de 6 lanternes vandalisées route des marais, rue du Galup et allée de la nasse.

- Dépose des 6 lanternes vandalisées,
- Démontage des platines sur les lanternes,
- Envoi chez le fournisseur pour remplacement des glaces cassées,
- Remontage des platines,
- Remplacement des lampes,
- Repose et raccordement des 6 lanternes

Montant estimatif TTC	2 600 €
TVA préfinancée par le SYDEC	400 €
Montant HT	2 200 €
Subvention SYDEC	1 452 €
<b>Participation communale</b>	<b>748 €</b>

Vote pour approuver ces travaux et engager la Commune à rembourser la participation communale sur fonds libres :

Résultat du vote :

- Membres composant le Conseil Municipal : 15
- Membres en exercice : 13
- Ayant pris part à la délibération : 12
- Votants : 12
- Abstentions : 0
- Exprimés : 12
- Pour : 12 : (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DARMAILLACQ Evelyne, DASQUET Karine, FERREIRA Mireille, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, MAUBOURGUET Jean Pierre, MEIRANESIO Laurent, SAUBION Béatrice, TRAMBOUZE Bernard).

## **8) CONVENTION AVEC LE SITCOM**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit là d'une convention pour l'implantation des containers à la plage. Il donne la parole à Monsieur LAPEYRADE, en charge de ce dossier.

Celui-ci indique qu'une première étude d'implantation de containers semi enterrés, en collaboration avec le SITCOM, l'ASA de ST GIRONS plage et l'ONF, avait conclu que 6 containers étaient nécessaires (5 ordures ménagères et 1 pour le verre) et que le meilleur emplacement était à l'entrée de la plage (derrière la pompe de relevage).

Le SITCOM souhaitant finalement implanter 9 containers semi enterrés (dont 2 pour le verre), un nouveau lieu dû être trouvé, car 9 containers semi-enterrés ne rentraient pas là où 6 étaient possibles. D'autre part, le SITCOM a accepté que les containers soient posés sur un lit de cailloux compactés (comme au camping EUROSOL), et non sur une dalle en béton, interdite par l'ONF.

Compte tenu de ces deux éléments, il a été donc décidé de les disposer là où se trouvent les deux cataches actuelles (une au niveau du Surf Club, l'autre à l'entrée de la plage).

L'expérience notamment de HOSSEGOR et de MOLIETS prouve que, si les containers sont visibles, à l'air libre, les gens ne laissent pas d'objets et autres détritiques à côté.

Monsieur LAPEYRADE indique que les containers semi enterrés d'ordures ménagères sont mis gratuitement à disposition par le SITCOM, mais que ceux pour le verre (comme tous ceux faisant partie du tri sélectif) sont payants, et valent environ 2 900 € pièce (2 880 € exactement) Après négociation, un container verre sera offert par le SITCOM.

Monsieur MAUBOURGUET s'étonne que ce soit possible cette année alors que ce ne l'était pas l'an dernier. Monsieur LAPEYRADE lui répond que le béton est toujours interdit sur un terrain concession ONF d'une part, et que le SITCOM a assoupli sa position sur l'assise des containers d'autre part. Monsieur MAUBOURGUET explique que le SITCOM a toujours accepté que ce soit sur des cailloux .....

Bernard TRAMBOUZE signale que la commune prend à sa charge les travaux de mise en place des fosses de réception des containers, les travaux d'aménagement des accès ainsi que les aménagements paysagers.

Vote pour approuver cette convention ainsi que l'achat d'un container.

Résultat du vote :

- Membres composant le Conseil Municipal : 15
- Membres en exercice : 13
- Ayant pris part à la délibération : 12
- Votants : 12
- Abstentions : 0
- Exprimés : 12
- Pour : 12 : (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DARMAILLACQ Evelyne, DASQUET Karine, FERREIRA Mireille, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, MAUBOURGUET Jean Pierre, MEIRANESIO Laurent, SAUBION Béatrice, TRAMBOUZE Bernard).

## 9) **PERSONNEL**

### 9.1 MNS

Il s'agit de la création de 23 postes de MNS pour la saison estivale 2012.

Pour la surveillance des plages, il est nécessaire de créer 22 postes d'éducateurs des activités physiques et sportives de 2ème classe. Conformément aux instructions du Syndicat pour la surveillance des plages et lacs du littoral landais, l'ancienneté des sauveteurs sera prise en compte pour la fixation de l'échelon.

Base de rémunération (indices en augmentation par rapport à 2011) :

- ❖ 1<sup>er</sup> échelon : sauveteur 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année, indice brut 325
- ❖ 2<sup>ème</sup> échelon : sauveteur 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> année, indice brut 333
- ❖ 3<sup>ème</sup> échelon : sauveteur 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année, indice brut 347
- ❖ 2<sup>ème</sup> échelon : sauveteur à compter de la 7<sup>ème</sup> année, indice brut 366
- ❖ Chef de poste : indice brut 418
- ❖ Adjoint au chef de poste : indice brut 374

Indemnité compensatrice de congés payés : Cette indemnité représente 10% de la rémunération brute totale mensuelle et sera versée si les congés dus ne sont pas pris ; elle sera alors calculée proportionnellement au nombre de jours de congés non pris.

Les crédits suffisants seront inscrits au Budget Primitif de la Commune, exercice 2012, chapitre globalisé 012.

Vote pour créer ces 23 postes, autoriser le Maire à recruter le personnel nécessaire pour une période maximale de surveillance des plages entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre.

Résultat du vote :

- Membres composant le Conseil Municipal : 15
- Membres en exercice : 13
- Ayant pris part à la délibération : 12
- Votants : 12
- Abstentions : 0
- Exprimés : 12
- Pour : 12 : (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DARMAILLACQ Evelyne, DASQUET Karine, FERREIRA Mireille, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, MAUBOURGUET Jean Pierre, MEIRANESIO Laurent, SAUBION Béatrice, TRAMBOUZE Bernard).

## 9.2 MOTION

Monsieur le Maire propose de voter une motion contre la réduction de la période de présence des MNS CRS pour la saison 2012.

Il en fait la lecture :

*« Motion contre la réduction de la période de présence des MNS CRS pour la saison 2012.*

*- Considérant le courrier de la Préfecture daté du 21 décembre 2011 demandant, comme chaque année, les besoins de la commune en MNS CRS dans lequel il était indiqué que : le dispositif de sécurité des plages par les MNS CRS, pour l'été 2012, sera mis en œuvre du mercredi 4 juillet au dimanche 26 août. Soit une période d'intervention des MNS CRS écourtée de 8 jours.*

*- Considérant que cette décision inacceptable de la Direction Générale de la Police Nationale, si elle était appliquée, porterait une nouvelle fois atteinte à la sécurité des plages.*

*- Considérant que ce problème dépasse le seul cadre de surveillance de la baignade. En effet, les CRS ayant aussi des pouvoirs de police, ils assurent une mission importante de tranquillité publique.*

*- Considérant que le désengagement de l'Etat par le retrait progressif des CRS sur les plages ne cesse de s'accroître. Depuis 2008, la présence des MNS CRS a été réduite d'un tiers. La période de surveillance qui était de 3 mois (15 juin au 15 septembre) est en effet passée à 2 mois seulement (1<sup>er</sup> juillet/31 août). De plus, leurs effectifs ont été sérieusement diminués passant de 640 à 470, soit une baisse de plus de 25% au niveau national.*

*Le Conseil Municipal :*

*- s'inquiète vivement de la décision prise sans aucune concertation,*

*- exige un réexamen de la période de présence des MNS CRS ».*

Résultat du vote :

- Membres composant le Conseil Municipal : 15
- Membres en exercice : 13

- Ayant pris part à la délibération : 12
- Votants : 12
- Abstentions : 0
- Exprimés : 12
- Pour : 12 : (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DARMAILLACQ Evelyne, DASQUET Karine, FERREIRA Mireille, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, MAUBOURGUET Jean Pierre, MEIRANESIO Laurent, SAUBION Béatrice, TRAMBOUZE Bernard).

## 10) INTEGRATION DE LOTISSEMENTS PRIVES

Les lotissements « Les Vignes » et « Berguin » sont concernés. Monsieur CARAMANTE, concerné par ce point, quitte la séance et sort de la salle.

Une enquête publique a eu lieu à la mairie entre le 13 et le 27 décembre 2011 avec Monsieur Pierre BOURGUIGNON comme Commissaire enquêteur. Monsieur le Maire fait lecture du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur.

**AVIS MOTIVE** : En ce qui concerne le Lotissement « BERGUIN », vu l'absence totale de remarques, le Commissaire enquêteur donne un avis favorable.

Pour le lotissement « Les Vignes », il indique que la plupart des remarques concernent un intérêt personnel. Toutefois, il retient le souhait d'une sortie sur la départementale D 952, avec éventuellement un rond point.

Il délivre un avis favorable.

Madame SAUBION intervient de manière virulente en indiquant « qu'elle a acheté PRIVE, qu'elle paie PRIVE ». « il est inacceptable que la Commune paie pour des gens qui ont acheté privé » poursuit elle .....

Madame DASQUET indique que ces gens là, paient leurs impôts à VIELLE ST GIRONS et que ce sont des gens de la Commune !!.

Monsieur MAUBOURGUET, à son tour, intervient en affirmant que Bernard TRAMBOUZE, Maire, est propriétaire d'un terrain à « Jacques » et qu'il a facilité certaines choses pour ce lotissement (sous entendu ???). Monsieur le Maire lui répond qu'il n'est pas propriétaire au lotissement Jacques ou ailleurs, sauf à Pierresse et qu'il en a assez des rumeurs mensongères.

D'autre part, Monsieur MAUBOURGUET affirme que la voie est en cailloux et qu'il n'y a pas d'éclairage public. Monsieur le Maire lui demande depuis quand il n'y est pas allé car l'éclairage public est en place et toutes les voies ont été refaites par les co-lotis sur demande de la Municipalité. M. MAUBOURGUET lui répond l'avoir visité la veille au soir. Chacun reste sur sa position.

En ce qui concerne le lotissement Les Vignes, Monsieur le Maire cite l'article 22 du cahier des charges de ce lotissement, relatif aux servitudes d'accès.

Madame CABANNES indique qu'elle va voter « contre » l'intégration de ces lotissements, et tient à s'en expliquer : « je vote contre les lotissements comme mode d'urbanisation (loi SRU). L'intégration étant une conséquence de ce mode d'urbanisation, je vote "contre" ».

Vote pour approuver ces intégrations et autoriser le Maire à signer l'acte authentique en découlant dressé par la SCP PETGES-ROBIN à CASTETS, étant rappelé que tous les frais sont à la charge des co-lotis.

Résultat du vote :

- Membres composant le Conseil Municipal : 15
- Membres en exercice : 13
- Ayant pris part à la délibération : 11
- Votants : 11
- Abstentions : 0
- Exprimés : 11
- Pour : 7 : (CAMOUGRAND Nathalie, DARMAILLACQ Evelyne, DASQUET Karine, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, MEIRANESIO Laurent, TRAMBOUZE Bernard).
- Contre : 4 (CABANNES Chantal, FERREIRA Mireille, MAUBOURGUET Jean Pierre, SAUBION Béatrice)

Monsieur le Maire s'étonne du tollé provoqué par le passage de véhicules sur la voirie du lotissement « Les Vignes ». En effet, dans le cahier des charges du lotissement, il est écrit en toutes lettres que « *les voies prévues sont affectées à la circulation publique. Nul ne pourra s'opposer au raccordement d'équipements contigus, sur la voie et les réseaux du lotissement. La voie principale réalisée en bordure Nord du projet à l'extérieur du périmètre du lotissement sera ouverte à la circulation publique et en particulier donnera accès au massif forestier situé au Nord du projet. Nul ne pourra s'opposer au passage d'engins d'exploitation forestière sur cette voie qui permettra l'accès aux chemins d'exploitation existant sur le périmètre du lotissement avant sa conception.* » (chapitre V, article 22 « servitudes »)

Monsieur le Maire explique que tous les acquéreurs du lotissement ont signé ce document, donc ils sont parfaitement au courant.....



## **11) AFFAIRES FONCIERES**

Le notaire de Messieurs Stéphane et Philippe MORESMAU demande, par courrier en date du 20 janvier 2012, à ce que le bénéficiaire de la cession des terrains communaux, délibérée lors de la séance du Conseil municipal du 9 décembre 2011 au profit du Camping l'OCEANE soit modifié.

L'acte notarié doit être établi, même s'il s'agit toujours des 2 frères, au nom de la SCI MASAGAYO, constituée entre eux.

Vote pour approuver cette modification et autoriser le Maire à y faire procéder :

Résultat du vote :

- Membres composant le Conseil Municipal : 15
- Membres en exercice : 13
- Ayant pris part à la délibération : 12
- Votants : 12
- Abstentions : 3 (MAUBOURGUET Jean Pierre, FERREIRA Mireille, SAUBION Béatrice)
- Exprimés : 9
- Pour : 9 : (CABANNES Chantal, CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DARMAILLACQ Evelyne, DASQUET Karine, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, MEIRANESIO Laurent, TRAMBOUZE Bernard).

## **12. DELEGATION AU MAIRE**

Par délibération du 10 décembre 2010, le Maire se voyait confier la délégation suivante (article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, 5° alinea) : « décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans » avec la restriction suivante : uniquement pour la « location à vocation sociale d'urgence ».

Afin de faciliter l'administration communale, Monsieur le Maire propose de lever cette restriction. Cela lui permettra de signer les conventions d'occupation du centre de santé sans attendre une réunion du Conseil Municipal.

Résultats du vote pour approuver cette proposition :

- membres composant le Conseil Municipal : 15
- membres en exercice : 13
- ayant pris part à la délibération : 12
- votants : 12
- abstentions : 03 (Mme SAUBION, FERREIRA, CABANNES)
- exprimés : 09
- pour : 08 (CAMOUGRAND Nathalie, CARAMANTE Ange, DARMAILLACQ Evelyne, DASQUET Karine, JOUSSELIN Nadine, LAPEYRADE Alain, MEIRANESIO Laurent, TRAMBOUZE Bernard).
- contre : 01 (M. MAUBOURGUET)

Dont délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance du Conseil Municipal à 20 h 07.